

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

La Commission exécutive confédérale se félicite du succès de la journée du 15 juin qui a rassemblé 70 000 manifestants à Paris, la plus importante manifestation FORCE OUVRIERE depuis longtemps. De ce point de vue le 15 juin est historique.

Ce résultat montre la détermination de FORCE OUVRIERE et marque, pour la Commission exécutive, la première étape d'une mobilisation indispensable pour obtenir le retrait du projet gouvernemental en matière de retraites.

La Commission exécutive confirme que ce projet est profondément injuste au plan social et inefficace au plan économique. Il se situe dans la droite ligne du plan d'austérité qui veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont en rien responsables.

La Commission exécutive rappelle que FORCE OUVRIERE est opposée à tout report du droit à la retraite à 60 ans et ses conséquences, à tout allongement de la durée de cotisation, à toute remise en cause du code des pensions et revendique des ressources nouvelles pour le financement des retraites et de la pénibilité au travail dans le privé et dans le public, ce à quoi ne répondent pas les soi-disant ouvertures du gouvernement.

Face à un projet que le gouvernement affirme inamovible sur l'essentiel, la Commission exécutive approuve la décision du bureau confédéral de ne pas s'être rendu à une concertation alibi.

La Commission exécutive marque la détermination de Force Ouvrière à s'engager pleinement pour un **retrait du projet gouvernemental** et sa volonté de tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Concernant les modalités d'action, la Commission exécutive confirme, compte tenu de l'expérience, que si les manifestations ne suffisent pas, la nécessité d'une journée de grève interprofessionnelle reste posée.

Pour la Commission exécutive, le mot d'ordre de retrait du projet gouvernemental permet de rassembler clairement les salariés et de solidifier une action commune. D'ailleurs, d'ores et déjà, au niveau local, dans des entreprises ou des administrations, un tel mot d'ordre permet une action commune ou conjointe. Ce qui est possible localement doit l'être nationalement.

La Commission exécutive appelle ses structures à militer, expliquer et convaincre à tous les niveaux pour qu'une telle action commune puisse se généraliser à la rentrée. C'est ce que FORCE OUVRIERE expliquera aux autres syndicats lors de la réunion du 29 juin.

Adoptée à l'unanimité.

Paris, le 21 juin 2010